



HONORAIRES AGENCE au 1^{er} Janvier 2020

8.5% TVA applicable dans les DOM

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE DE.....0 à 50 000 €	FORFAIT 5 000 € TTC
PRIX DE VENTE DE50 001 à 100 000 €.....	FORFAIT 10 000 € TTC
PRIX DE VENTE DE.....100 001 à 200 000 €	9% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE200 001 à 300 000 €.....	8 % TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....300 001 à 400 000 €.....	7 % TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....400 001 à 500 000 €.....	6% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE500 001 € et plus.....	5% TTC DU PRIX DE VENTE

TRANSACTIONS SUR TERRAINS

10 % TTC DU PRIX DE VENTE

Honoraires TTC à la charge du Vendeur

Expertise immobilière : Villa, appartement, terrain : 600 € TTC

Immeuble : 1 000 à 1500 € TTC

Avis de valeur : 250 € TTC

TRANSACTIONS SUR LOCATIONS

Locations vides ou meublés :

Le décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire est paru au JO du 6 août 2014,

Les honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et rédaction du bail imputables au locataire :

- 8 € TTC au m2 de la surface habitable du logement loué,

Les honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputables au locataire :

- 3 € TTC au m2 de la surface habitable du logement loué,

- Les honoraires à la charge du locataire ne pouvant excéder 1 mois de loyer charges comprises.

- Les honoraires à la charge du bailleur : 1 mois de loyer charges comprises.

Location Professionnelle ou commerciale :

Recherche du local. Montage dossier location. Elaboration du Bail, état des lieux, ...

- 8% TTC du loyer triennal à la charge du locataire.